Service Marchés Publics

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 085-248500589-20240219-2024 A 012-Al

ARRETE N° 2024-A-012

Monsieur Luc BOUARD, Président la Roche-sur-Yon Agglomération et Président de la Commission d'appel d'offres « ad hoc » pour le marché public global de performance relatif à la conception, la construction et l'exploitation de la nouvelle Station d'épuration communautaire de La Roche-sur-Yon ;

Vu la délibération n°12 du Conseil d'Agglomération du 9 février 2023 portant constitution de la Commission d'appel d'offres « ad hoc » pour le marché public global de performance relatif à la conception, la construction et l'exploitation de la nouvelle Station d'épuration communautaire de La Roche-sur-Yon et désignation de ses membres ;

Vu les articles L. 1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, se rapportant à la composition et au rôle de la Commission d'appel d'offres :

CONSIDERANT que la Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de lancer une consultation qui a pour objet « Marché public global de performance portant que la conception, réalisation et l'exploitation-maintenance de la station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon » ;

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres est chargée d'attribuer le marché public global de performance relatif à la conception, la construction et à l'exploitation-maintenance de la nouvelle station d'épuration communautaire de La Roche-sur-Yon, ainsi que de rendre un avis sur tout projet d'avenant au marché public global de performance susvisé entrainant une augmentation du montant global supérieur à 5 %;

CONSIDERANT que le Président de la Commission d'appel d'offres entend faire participer à la Commission d'appel d'offres du 13 mars 2024, avec voix consultative, des personnalités en raison de leur compétence dans la matière, objet du marché public global de performance.

Article 1er

Est désignée, pour participer à la séance de la Commission d'appel d'offres, la personnalité ci-après listée en raison de ses compétences dans la matière, objet du marché public global de performance relatif à la conception, la construction et à l'exploitation-maintenance de la nouvelle station d'épuration communautaire de La Roche-sur-Yon :

Nom	Prénom	Qualité
CHATENAY	Mélanie	Service Marchés Publics- Direction Finances, Commande Publique - La Roche-sur-Yon Agglomération

Article 2

La personnalité citée à l'article 1er dispose des compétences justifiant sa présence à la séance du 13 mars 2024 de la Commission d'appel d'offres.

Article 3

La personnalité citée à l'article 1er bénéficie d'une voix consultative au cours de la séance d'appel d'offres du 13 mars 2024.

Article 4

Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- > transmis au contrôle de légalité
- > affiché
- → publié au recueil des actes administratifs
- → notifié à Madame Mélanie CHATENAY

Fait à La Roche-sur-Yon, Le 1. FEV. 2024

Luc BOUARD Président de La-Roche-Sur-Yon Agglomération et Président de la Commission d'appel d'offres « ad hoc »

13 FEV. 2024 Notifié le..... Publié le 1 MARS 2024 Transmis au Contrôle de Légalité le ...

Le Président :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte
- précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.